

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN COTE D'IVOIRE OU LE SPECTRE D'UNE NOUVELLE CRISE MILITARO-POLITIQUE

ZERBO Tiémoko Euloge Konan

*Enseignant - Chercheur en Sciences de la Communication
Département des Sciences du Langage et de la Communication
Université Alassane Ouattara
eulogezb27@gmail.com*

N'GORAN Axel Damauh

*Docteur en Sciences de la Communication
axcelbeni@gmail.com*

Résumé

Depuis une vingtaine d'années, les élections présidentielles en Côte d'Ivoire sont sources de crises militaro-politiques. Les ambitions effrénées de pouvoir des acteurs politiques occasionnent des tensions implacables qui troublent foncièrement la paix et l'harmonie sociale. Ainsi, cette inconvenance méphitique traduite notamment par des violences létales, génère l'émoi dans le cœur des populations et laisse planer le spectre d'une potentielle nouvelle crise à l'occasion de chaque élection présidentielle. Cet article se propose d'évoquer les raisons de ces querelles politiques redondantes. Aussi, au regard du climat délétère actuel qui caractérise la sphère politique, nous nous sommes attelé à faire des suggestions aux politiques visant à éviter une récivation de crise en cette année électorale et continuellement.

Mots clés : *Acteurs politiques, élection présidentielle, pouvoir, paix, crise militaro-politique*

Abstract

For some twenty years, presidential elections in Côte d'Ivoire have been a source of military-political crises. The unbridled ambitions for power of the political players cause implacable tensions that fundamentally disturb peace and social harmony. As a result, this mephitic impropriety, manifested in lethal violence, stirs the hearts of the people and raises the spectre of a potential new crisis at every presidential election. This article sets out to examine the reasons for these recurring political quarrels. Also, in view of the current poisonous climate in the political sphere, we set out to make suggestions to politicians aimed at avoiding a recurrence of the crisis in this election year and beyond.

Key words: *political players, presidential election, power, peace, military-political crisis*

Introduction

La disparition de Félix Houphouët-Boigny fut un événement fâcheux qui a fortement affligé la Côte d'Ivoire. Aussitôt, les interrogations inhérentes à sa succession commencèrent à germer. Comme pour satisfaire ces craintes diverses, un essaim d'agitations s'empara de l'arène politique mettant aux prises une disparité de prétendants au fauteuil présidentiel, chacun s'estimant le plus légitime. En effet, la course à la succession d'Houphouët se voulait effrénée et alimentée notamment par des questions d'ivoirité, d'ethnicité et de légitimité électorale entre les acteurs politiques. Cela va

plonger le pays dans des tensions politiques constantes. Et ces dissentiments atteignent leur summum durant chaque période électorale au cours de laquelle chacun des candidats emploie des moyens narquois pour porter préjudice à son concurrent. L'allure vertigineuse du protagonisme entre les différents acteurs érigea leur rapport d'adversité en celui d'ennemi. Si le pire a pu être évité en 1995, ce ne fut pas le cas pour les années électorales de 2000, 2010 et 2020. Parallèlement, il faut noter les coups d'Etat de 1999 et 2002 et la crise postélectorale de 2010 dont les retombées sont létales. L'ensemble de ces événements déplorables trouve généralement comme enracinement, la contestation de la légalité des pouvoirs en place ou l'expression d'une injustice quelconque due, entre autres, à une exclusion de la compétition électorale. Comme le note le rapport international Crisis Group (2020, p. 5) : « *L'absence d'un cadre électoral inclusif et transparent alimente les suspicions, attisant les tensions communautaires et politiques.* »

Cette attitude maligne n'est pas l'apanage d'un parti ou acteur politique. Elle se veut triviale. Que ce soit durant le règne des différents régimes politiques ou les formes d'opposition qui se sont constituées, cette atmosphère délétère est toujours perceptible. Le zèle des régimes au pouvoir de s'y maintenir les amène à user de mécanismes sibyllins par le tronquement des règles démocratiques et la caporalisation des institutions de la République. En face, l'opposition se forme, se déforme et se reforme pour contester les abus du pouvoir en place et exiger l'indépendance des institutions en vue de l'aménagement d'un cadre propice à des élections transparentes et inclusives.

Toutefois, le paradoxe résidant dans ce jeu politique est que chaque entité, une fois au pouvoir, omet tout ce qu'elle dénonçait comme abus et malversations et se transforme en l'opresseur des règles conventionnelles au détriment du peuple et de la démocratie. Dans ce bal malicieux, le dessein ultime du privilégié est de tronquer le jeu pour s'adjuger arbitrairement la victoire des urnes. Pour Bayart (1993, p. 201), il est évident que *« ce que les régimes africains redoutent par-dessus tout, ce n'est pas l'échec du vote, c'est sa réussite. »* Cette intention malsaine, connue chacun de l'autre, conduit à des troubles politiques avant, pendant et parfois, après chaque élection présidentielle ; entraînant parfois le pays dans des crises.

En outre, il est désolant d'observer que les événements malencontreux vécus et imposés aux ivoiriens ainsi que leurs conséquences désastreuses, ne servent guère d'enseignements aux politiques. Et pourtant, les immenses enjeux économiques, politiques et sécuritaires devraient prévaloir, surtout pour un pays qui renaît de ses cendres après une crise sans précédent. Malheureusement, il est évident que les mentalités n'ont pas évolué et qu'on est dans un éternel recommencement. Cette situation fétide constatable depuis plus de deux décennies en période électorale présidentielle, suscite un marasme social. Dans cette même ambiance, l'atmosphère ambiante de l'élection présidentielle d'octobre 2025 à quelques semaines de son échéance, n'augure clairement pas un cadre favorable à des élections paisibles et inclusives. Pour preuve, les discours emphatiques et actes contestables des différentes entités concernées, présagent de potentiels dommages électoraux. Ainsi, le peuple ivoirien, victime innocente des redondantes

confrontations entre les acteurs politiques pendant les périodes électorales présidentielles, craint que les prochaines élections débouchent, une nouvelle fois, sur une crise au regard de la conjoncture sociopolitique instable et contrariante qui prévaut actuellement. Cette réalité morose qui intimide les populations nous a amené à poser l'interrogation suivante : pourquoi le processus électoral présidentiel en Côte d'Ivoire génère-t-il constamment l'émoi d'un retour à une crise militaro-politique au sein de la population ? Pour aborder cette problématique, nous avons élaboré quelques questions qui vont éclairer les sentiers de notre étude. A savoir : Qu'est-ce qui motive ces crises à répétition à l'occasion des périodes électorales présidentielles ? Comment se présente le climat sociopolitique ivoirien à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2025 ? N'est-il pas possible d'envisager des élections apaisées et inclusives en octobre prochain et continuellement ?

Dans le courant de notre analyse, il s'agira d'évoquer les causes des crises électorales présidentielles en Côte d'Ivoire. Puis, de décrire la maussaderie de l'atmosphère politique actuelle en prélude aux échéances présidentielles d'octobre prochain. Pour conclure, nous proposerons un panorama de solutions aux politiques visant à éviter des crises électorales notamment en octobre 2025, de sorte que les ivoiriens regagnent leur paisibilité. Par ricochet, notre plaidoyer tend à restaurer l'harmonie sociale qui constituait, autrefois, un pionnier du développement de la Côte d'Ivoire par l'initiative d'un dialogue national franc entre les entités politiques belligérantes.

1. Approche théorique et méthodologique

Cette phase de notre étude nous conduit à aborder les cadres théorique et méthodologique afin de favoriser sa compréhension.

1.1. Approche théorique

Le trépas d'Houphouët a engendré un réel bouleversement au sein de la classe politique ivoirienne. Dès lors, les envies immodérées des prétendants au pouvoir traduites par la tautologie de certaines turpitudes, ont fait voler en éclats les principaux acquis de celui qu'il a convenu d'appeler affectueusement « le père de la nation ». Cette oasis de paix que constituait, jadis, la Côte d'Ivoire du fait de la politique sagace d'Houphouët, a été érigé en une arène conflictogène entre les acteurs politiques ivoiriens, pourtant héritiers présumés de l'houphouëtisme. Ces discordes déshonorantes devenues permanentes, s'enveniment durant les périodes électorales présidentielles, suscitant ainsi plusieurs crises depuis plus de deux décennies. En effet, les divergences intermittentes généralement non résolues entre les politiques, ressurgissent avec recrudescence en ces périodes sensibles. Il est utile de rappeler que le monolithisme politique avait favorisé un règne de trente-trois (33) ans de pouvoir du président Houphouët. Toutefois, le vent de démocratisation qui a soufflé sur l'ensemble de l'Afrique au début des années 1990, couronné par le retour au multipartisme, a permis l'entrée sur scène de nombreux

acteurs ayant une envie impétueuse, longtemps contenue, de briguer la magistrature suprême du pays. Ainsi, deux (2) ans après le décès d'Houphouët, soit en 1995, les discordes virent le jour entre les acteurs politiques ivoiriens. Bien que ce dernier ait signifié dans l'article 11 de la constitution¹ ivoirienne, que son successeur serait le président d'alors de l'Assemblée nationale en cas de vacance du pouvoir, les contestations allaient bon train.

En effet, ce schéma imposé à la classe politique ne rencontrait nullement l'assentiment de quelques-uns. Ces derniers n'ont pas hésité à évoquer une conjoncture d'ethnicisme et de tribalisme dans le legs du pouvoir étant donné qu'Houphouët avait la même appartenance ethnique que son futur successeur. Ils y voyaient une tendance de succession tribaliste. Dès lors, une fougue de frustrations s'installa au sein des obédiences politiques. Dans ce contexte, certains prétendants au pouvoir ont été jugés illégitimes du fait de leur présumée nationalité étrangère et donc, exclus du processus électoral. A cet égard, Lipset et Rokkan (1967) dans leur théorie des clivages, affirment que les conflits politiques majeurs sont structurés autour de clivages sociaux, économiques, religieux ou ethniques. Quand les partis ne dépassent pas ces clivages mais les instrumentalisent, les tensions montent à chaque élection. Il semble qu'en Côte d'Ivoire, les partis politiques sont construits autour de ces oppositions et les exacerbent en période électorale. En clair, la mobilisation de certains facteurs à caractère discordant dont les logiques d'ethnicité et d'appartenance régionale pour compromettre ou écarter

¹ Article 11 de la loi n°60-356 du 03 novembre 1960 (1), modifiée en la loi n° 94 - 438 du 16 août 1994, portant constitution de la République de Côte d'Ivoire

l'adversaire politique, entraînent des fractures sociales et politiques considérables. Cette politisation de l'ethnicité analysée notamment par Dozon (2000), met en lumière les exclusions du processus électoral fondées sur l'origine présumée des candidats ou encore les clivages Nord/Sud. Cet autruchisme a contribué à inscrire l'identité au cœur des rivalités politiques. Cette ethnicisation du champ politique alimente la fragmentation sociale et la conflictualité électorale.

Sur ces entrefaites, le concept d'ivoirité dont l'idée est apparue la toute première fois en 1974 sous la plume de Niava (1974, p. 14), abordant le projet d'un jeune intellectuel nommé Niangoran Porquet, a été dévoyé à des fins politicardes. Selon son initiateur, *« l'ivoirité est ce que les ivoiriens devaient apporter comme valeurs spécifiques à la construction de l'unité africaine »*, (Boa, 2009, p.1). Cette version originelle de l'ivoirité fut bien accueillie en dehors de certains débats techniques. Pour Boa (op. cit, p. 2), *« elle le fut sans doute parce que contemporaine de l'affirmation des identités culturelles que l'on voyait fleurir aux Etats-Unis, en Europe et même en Afrique. »* Mais en août 1995, à l'occasion d'une convention du PDCI² à Yamoussoukro, va apparaître une nouvelle version de l'ivoirité dont le socle sera la politique. Ainsi, l'ivoirité politique intègre la culture à un projet politique, la culture étant, de ce fait, pensée comme outil de transformations des mentalités. Pour déterminer sa nature, il faut se fier aux propos du président Bédié (1995, p. 38), qui affirme ceci : *« ce que nous poursuivons, c'est bien évidemment l'affirmation de notre personnalité culturelle,*

² PDCI-RDA, Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain

l'épanouissement de l'homme ivoirien dans ce qui fait sa spécificité, ce que l'on peut appeler son ivoirité. »

Dans son élan d'édification de ce concept, il récidive quatre (4) ans plus tard en soutenant que : « *l'ivoirité concerne en premier les peuples enracinés en Côte d'Ivoire mais aussi ceux qui y vivent en partageant nos valeurs. L'ivoirité est la synthèse culturelle entre les ethnies habitant la Côte d'Ivoire* », (Bédié, 1999, p. 44). En somme, Bédié propose dans sa vision de l'ivoirité, une symbiose harmonieuse et un brassage. En revanche, ce concept valorisant l'identité culturelle ivoirienne, emprunté et déployé dans la sphère politique par Bédié, a fait l'objet de maintes interprétations maladroites évoquant, entre autres, l'émanation d'une certaine xénophobie ou d'un tribalisme abject. De ce fait, elle a également constitué une source d'exacerbation des embrouilles politiques. Puis, en 1999, Bédié est renversé par un coup d'Etat par l'entremise d'une junte militaire conduite par Robert Guéi qui s'empare du pouvoir. En octobre 2000, Laurent Gbagbo remporte les élections face à Guéi et devient président. Mais deux ans après, la Côte d'Ivoire est victime d'un coup d'Etat manqué. Celui-ci va s'ériger en une rébellion et couper le pays en deux. Tous ces événements malencontreux s'expliquent par une kyrielle de motifs clivant les politiques dont l'exclusion de certains à des élections. En 2010, le processus électoral, censé entériner ces clivages à travers des élections transparentes et inclusives, va encore donner lieu à une crise postélectorale avec des retombées funestes.

Cette élection qui mettait aux prises tous les principaux protagonistes de la classe politique comme pour exorciser les démons de la discorde, a viré au cauchemar. La

faute à des résultats contestés par chaque camp, interrogeant ainsi la transparence et la fiabilité des organes ayant en charge l'organisation et l'approbation des résultats notamment la CEI³ et le Conseil Constitutionnel. En 2020, face à la volonté affichée du président Alassane Ouattara de briguer un troisième mandat jugé anticonstitutionnel par l'opposition, la Côte d'Ivoire fut, encore, le théâtre de violents affrontements physiques, engendrant la mort de plusieurs civils. Ces différentes manifestations sinistres qui interviennent constamment à l'approche, pendant ou après des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, ont semé et nourrissent les graines d'une psychose implacable dans le cœur du peuple ivoirien. Sur ce terrain, Collier (2009) dans sa théorie de la spirale de la violence électorale, soutient que dans les États fragiles, les élections peuvent produire plus de violence que de paix, surtout lorsque les institutions sont faibles. La compétition devient alors existentielle pour les acteurs politiques. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les élections ne sont pas considérées comme un simple exercice démocratique mais comme un combat pour le contrôle exclusif du pouvoir et des ressources de l'État. Cela renforce les risques de militarisation. Dans la même veine, Weber (1922), énonce la crise de légitimité politique. Selon son approche, ce solécisme politique se manifeste, en Côte d'Ivoire, par une défiance persistante envers les institutions électorales, une contestation récurrente des résultats et une remise en cause de la légalité de certaines candidatures. Alors que la méfiance généralisée vis-à-vis des règles du jeu électoral constitue un facteur majeur d'instabilité.

³ CEI, Commission Electorale Indépendante

Aujourd'hui, à quelques semaines des élections présidentielles d'octobre 2025, les discours politiques peints d'agression verbale s'intensifient. L'allure terne que présente le paysage politique ivoirien actuel n'augure pas la tenue des prochaines échéances électorales dans un cadre accoisé. Pendant que le régime actuel souhaite conserver le pouvoir, l'opposition, quant à elle, tente de se constituer en bloc pour dénoncer, selon elle, les irrégularités déjà perceptibles dans le jeu électoral. Elle met au rebut tant la volonté affichée du président actuel de briguer un quatrième mandat que l'organe accrédité pour l'organisation des élections qu'elle estime constitué arbitrairement et donc, partial. Par conséquent, cette conjoncture intrigue fortement les citoyens ivoiriens qui redoutent la potentialité d'une nouvelle élection présidentielle, encore couplée à une crise militaro-politique.

1.2. Approche méthodologique

L'atmosphère ambiante des élections présidentielles en Côte d'Ivoire révèle une réalité alarmante, celle de la médiocrité des relations entre les acteurs politiques et de la léthargie démocratique interne. Pour aborder cette problématique, notre analyse s'est appuyée sur l'observation synoptique de la situation politique ivoirienne. A cela, s'ajoutent un corpus documentaire et une analyse de contenu, une approche historique ainsi qu'une littérature scientifique. Ces différents éléments nous permettent de proposer une lecture interprétative des risques de reconfiguration conflictuelle du pouvoir à travers le prisme électoral. En somme, notre étude va s'articuler autour de trois (3) points essentiels. Ce sont :

- 1- Evoquer les raisons des crises à l'occasion des élections présidentielles ivoiriennes
- 2- Décrire le climat tendu de la période préélectorale de la présidentielle de 2025
- 3- Soumettre aux acteurs politiques un plaidoyer susceptible de favoriser des élections apaisées et inclusives pour l'échéance d'octobre 2025 et continuellement afin que le peuple ivoirien retrouve sa quiétude

Ces points qui résument l'ensemble des aspects de notre analyse à aborder, nous guideront vers l'atteinte de nos objectifs de recherche.

2. Les catalyseurs des crises durant les périodes électorales en Côte d'Ivoire

Il s'agira de mettre en évidence l'ensemble des causes à l'origine des crises intervenant pendant les périodes électorales.

2.1. Une instabilité politique cyclique : de l'élection à la confrontation

La Côte d'Ivoire est composée de peuples provenant d'horizons épars avec diverses cultures. Cette disparité qui devrait constituer sa richesse et sa force est plutôt mal valorisée. Les discours et comportements politiques ont, malheureusement, réussi à engendrer des fractures au sein de ce peuple qui vivait pourtant en symbiose antérieurement. Les discours des candidats ainsi que leurs attitudes attisent souvent des passions au sein de l'électorat entraînant ainsi des affrontements. Et la redondance de ces événements

sinistres à l'occasion des échéances électorales préoccupe les populations. A titre d'illustration, les élections présidentielles de 2000, 2002 et 2010 ont été particulièrement marquées par des violences et des conflits armés. Les accusations de fraudes électorales ou de manipulation des résultats ont déclenché des émeutes et des agressions regrettables. Cette dynamique malcommode interroge la santé et la vraisemblance de la démocratie ivoirienne. Réussir à inverser cette tendance constitue donc, un véritable défi pour la classe politique mais cela n'est nullement impossible si elle s'y engage résolument. La démocratie qui concède, pourtant, la prééminence de l'opinion au peuple dans le challenge électoral, est constamment formatée par les régimes au pouvoir. En clair, les antagonismes nés de la succession à Houphouët, continuent de sévir dans les mœurs et loges des politiques. Et ceux-ci s'engraissent considérablement lors des périodes électorales présidentielles, laissant remarquer une instabilité politique alarmante.

Ce point de vue est partagé par Lipset et Rokkan (op. cit), qui soutiennent que les clivages sociaux non résolus se cristallisent dans les systèmes partisans et réactivent des tensions structurelles au moment du vote. Dans une volonté immodérée de conserver le pouvoir, les régimes au pouvoir usent de tous les artifices possibles pour tronquer malicieusement le jeu démocratique en leur faveur. En face, l'opposition acculée, s'en remet souvent à la rue notamment par des marches, pour exprimer son mécontentement et dénoncer les incongruités associées au processus électoral. Cette configuration qui donne d'observer des adversaires transformés en ennemis, érige parallèlement l'élection en

une confrontation, parfois assortie d'un dénouement létal lorsque des armes blanches ou à feu servent de rempart.

2.2 Institutions électorales contestées et absence de neutralité perçue

Au centre des tensions manifestes lors des périodes électorales présidentielles entre les régimes au pouvoir et les différentes oppositions, se trouvent également les institutions de la République. Elles demeurent fortement contestées. La faute aux préceptes constitutionnels qui donnent le pouvoir au président de la République de nommer les responsables des institutions, à savoir la CEI⁴ et le Conseil constitutionnel. De ce point de vue, il est probable que les membres de ces organes électoraux soient choisis en fonction de leur proximité avec le pouvoir. Ce postulat remet en question la crédibilité de ces institutions. D'ailleurs, cette forme de nomination fait germer des accusations de favoritisme fréquentes dans la sélection des membres. La connaissance des liens entre certains membres de la CEI ainsi que du Conseil constitutionnel et des partis politiques crée des doutes sur leur neutralité lors des élections. Pour l'opposition, ces connivences constituent des appâts pour le pouvoir exécutif visant à exercer des pressions sur ces institutions, surtout lors des périodes électorales pour bénéficier de certaines faveurs. Dans ce sens, la compétence n'est pas forcément le premier critère requis pour occuper ces fonctions. Les promesses électorales et la capacité d'honorer le contrat politique entrent également en ligne de compte. Et cela affecte la capacité de la CEI et du Conseil constitutionnel à travailler de manière objective et

⁴ CEI, Commission Electorale Indépendante

indépendante. Pourtant, ces controverses sur l'impartialité des organes en charge des élections sont susceptibles d'éroder la confiance de l'électorat et altérer la démocratie ivoirienne.

Et ce mode opératoire qui fragilise ces institutions sous la mainmise du pouvoir exécutif, constitue également une source de tensions et troubles politiques. A cet égard, Collier (op. cit, p. 13), ne manque pas de souligner que « *lorsque les institutions sont faibles, les élections ne désamorcent pas les conflits, elles les intensifient.* » Certains événements dont la crise postélectorale de 2010 illustre de fort belle manière cette assertion. La CEI qui a la charge de mener le processus électoral jusqu'à son terme ainsi que le conseil constitutionnel à qui il revient de valider ou invalider les résultats proclamés par la CEI, ont présenté une volte-face abstruse qui a activé le feu de la guerre. Un tel cas de figure qui n'exempte pas lesdites institutions de toute récrimination, suscite, par ricochet, le doute quant à leur neutralité et les rend difficilement crédibles. Sous nos tropiques et dans cette société de plus en plus capitaliste, la politique du ventre (Bayart, 1989), règne en maître et a néantisé la morale. De ce fait, le luxe du pouvoir exécutif de nommer les responsables de ces instances et de les substituer en cas d'insatisfaction, amène ces derniers à se conformer aux désirs de l'autorité au pouvoir au risque de perdre leurs privilèges. Les décisions rendues par ces deux institutions sont donc très souvent sources de contestation et de troubles parce que l'opposition les juge arbitraires et aux antipodes des règles et normes démocratiques établies par la constitution ivoirienne. Cette présumée partialité de la CEI et du Conseil constitutionnel constamment clouée au

pilori par l'opposition, exacerbe les animosités politiques et occasionne des crises en période électorale.

Aussi des réformes visant à renforcer l'indépendance et la transparence de ces institutions sont-elles souvent suggérées pour améliorer leur légitimité. Depuis la crise politique de 2010-2011, des appels à des réformes des institutions électorales se sont multipliés. Cette restitution des normes vise à renforcer la transparence, l'équité et la confiance dans le processus électoral. La CEI devait être réformée pour garantir une représentation équilibrée des partis politiques et assurer une meilleure transparence dans ses opérations. Car, la domination d'un parti sur la CEI reste une source de méfiance. De plus, les mécanismes de fonctionnement de la CEI ne sont pas suffisamment transparents, ce qui alimente les doutes sur son impartialité. Les règles concernant l'éligibilité des candidats et la validation des résultats sont souvent critiquées comme étant floues et manipulables. S'agissant du Conseil constitutionnel, les propositions de réformes visant à renforcer son indépendance et sa transparence n'ont pas été mises en œuvre, laissant place à des allégations de partialité. In fine, la méfiance envers la CEI et le Conseil constitutionnel conduit constamment à une perception négative des élections. Alors que l'absence de rétablissement de normes tangibles augmente les risques de contestation des résultats électoraux et de violences politiques. Ces réformes inachevées représentent un obstacle majeur à la consolidation de la démocratie.

2.3 Le contentieux de l'éligibilité : arme politique ou vide juridique ?

Les crises militaro-politiques ivoiriennes sont souvent la conséquence de l'usage, à tort ou à raison, du prisme de l'éligibilité. Ce contentieux demeure, jusqu'à ce jour, une question absconse dans la mesure où les débats autour de son contenu se veulent mitigés et peinent à convaincre l'électorat. Cette perplexité amène à gamberger en vue de comprendre sa nature en tant qu'arme politique subtile ou vide juridique. De facto, la question de l'éligibilité, même si elle est parfois justifiée par des arguments juridiques sous certains angles, il est évident qu'elle est également évoquée pour porter préjudice à des candidats à la magistrature suprême. Dans ce combat politique, les discriminations religieuses, ethniques et tribales sont notamment des vices attribués à des partis ou acteurs politiques, pour écorner leur image vis-à-vis de l'électorat. Aussi le code électoral est-il formaté au gré des pouvoirs exécutifs dans l'optique d'exclure volontairement des adversaires du processus électoral, entre autres, par la remise en question de leurs nationalités. Au titre des acteurs politiques ayant subi ces exclusions, on note le président Alassane Ouattara lors les élections présidentielles de 1995 et 2000. La Cour suprême avait invalidé sa candidature en 1995, au motif qu'il n'aurait pas prouvé que ces deux (2) parents étaient de nationalité ivoirienne, comme l'exigeait la Constitution de 1990. Le code électoral (loi n°94-642 du 13 décembre 1994) en son article 49 précisait que : « *Le candidat à l'élection présidentielle doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine, n'avoir jamais renoncé à la*

nationalité ivoirienne, et ne pas avoir acquis une autre nationalité. »⁵

En 2000, alors que débute la deuxième République, il se voit une nouvelle fois écarté de la course à la présidentielle pour le même motif. Cette fois, c'est par le biais de l'article 35 du 1^{er} août 2000 de la Constitution adoptée par référendum en juillet 2000, légèrement modifié mais gardant toujours le même sens. Il stipule ceci :

*Le candidat à l'élection présidentielle doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité.*⁶

Cette exclusion traduisait des doutes sur la nationalité du président Ouattara et l'origine de ses parents. En 1995, le concept polémique d'ivoirité adopté et mis en vigueur par le président Bédié, a favorisé cette exclusion. Ce concept, qui semble-t-il, n'a pas été bien compris, a fait l'objet de maintes interprétations parfois, péjoratives, lui attribuant notamment un caractère xénophobe dans une atmosphère politique déjà méphitique marquée par la contestation de la légitimité de l'accession de Bédié au pouvoir.

En 2020, ce fut le cas du président Gbagbo. Après son acquittement en première instance en janvier 2019 par la CPI⁷, la question de son éligibilité pour les élections de 2020 a suscité des débats intenses. Sa potentielle candidature a été perçue par certains comme une menace

⁵ Loi n°94-642 du 13 décembre 1994 portant Code électoral de la République de Côte d'Ivoire, article 49

⁶ Constitution de la République de Côte d'Ivoire du 1^{er} août 2000 (Loi n°2000-513), article 35. (Journal Officiel n°22 du 24 août 2000)

⁷ CPI, Cour Pénale Internationale

pour l'ordre établi quand bien même que ses militants aient contesté cette décision jugée politique et sans fondement juridique. Le Conseil constitutionnel avait rejeté sa candidature la considérant irrecevable du fait de sa radiation de la liste électorale, consécutive à une condamnation nationale pour le « braquage de la BCEAO⁸. » Le tribunal d'Abidjan a confirmé cette décision en s'appuyant sur l'article 4 du Code électoral ivoirien. Bien que la CADHP⁹ ait ordonné, en septembre 2020, sa réintégration, cette injonction n'a jamais été mise en œuvre.

Ancien Premier ministre et figure de proue de l'opposition, Guillaume Soro a été condamné en avril 2020, à vingt (20) ans de prison pour « recel de détournement de deniers publics » et « blanchiment de capitaux. » De ce fait, il a été également exclu des élections présidentielles de 2020 du fait de cette accusation qui le privait de ses droits civiques. Le Conseil constitutionnel avait invalidé sa candidature en raison de sa radiation de la liste électorale pour cause de condamnation pénale. Une décision que l'accusé a vigoureusement contestée, la qualifiant de mesure politique et juridiquement injustifiée. Ces différents faits s'apparentent à des cabales ourdies contre des acteurs politiques pour les empêcher de postuler pour la magistrature suprême du pays lors des élections. Ils constituent ainsi des contentieux qui attisent les braises des clivages politiques et génèrent, au fil du temps, des crises.

⁸ BCEAO, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

⁹ CADHP, Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

3. Des retombées des tentacules du pouvoir en Côte d'Ivoire : les élections présidentielles de 2020 et ses dérives

A l'instar du coup d'Etat manqué de 2002 et de la crise postélectorale de 2010-2011, les élections présidentielles de 2020 ont laissé entrevoir de nombreux maux qui minent la politique ivoirienne avec un lot de conséquences déplorables.

3.1 Une révision constitutionnelle controversée

A l'issue d'un référendum initié en 2016, par le président Alassane Ouattara pour une réforme constitutionnelle, le parlement ivoirien a adopté une nouvelle constitution le 30 octobre 2016. Cette nouvelle constitution dont le texte a été promulgué comme loi n° 2016-886 le 08 novembre 2016¹⁰, a marqué l'entrée en vigueur de la Troisième République ivoirienne. Alors que le président Alassane Ouattara avait déclaré en mars 2020 qu'il ne briguerait pas un troisième mandat, il s'est finalement ravisé en annonçant sa candidature le 06 août 2020¹¹. Pour justifier la légitimité de sa candidature, il a utilisé l'argument du trépas de son dauphin désigné qui était l'ancien premier ministre, M. Amadou Gon Coulibaly, à trois (3) mois des élections. En outre, il a argué que le référendum de 2016 a introduit des réformes notamment celles de la suppression des limites

¹⁰ Wikipédia. Référendum constitutionnel ivoirien de 2016

https://fr.wikipedia.org/wiki/Référendum_constitutionnel_ivoirien_de_2016

¹¹ Le Monde. (2020, 7 août). Le président Alassane Ouattara officiellement candidat à un troisième mandat.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/08/07/cote-d-ivoire-le-president-ouattara-officiellement-candidat-a-un-troisieme-mandat_6048334_3212.html

d'âge et de la remise à zéro du compteur des mandats¹². Cette décision qui intervient après une renonciation officielle à un potentiel troisième mandat, ce qui était conforme à la constitution selon l'opposition, a engendré une vague de vives contestations de plusieurs acteurs politiques de l'opposition. Lesquels ont dénoncé une enfreinte à la constitution et ont tenté de mettre à contribution les organes habilités dont le Conseil constitutionnel pour espérer restaurer les normes et préceptes de la constitution. Mais à leurs dépens, cet organe, dans sa décision du 14 septembre 2020¹³, a validé la candidature¹⁴ d'Alassane Ouattara en déclarant que les deux premiers mandats (2010 à 2020) avaient été effectués sous la Constitution de 2000, différente de celle de 2016, et qu'ainsi, ils ne pouvaient pas être comptabilisés au regard de la nouvelle loi fondamentale.

Ainsi, la décision du Conseil constitutionnel qui constituait le dernier rempart juridique de l'opposition pour contrer les ambitions de troisième mandat d'Alassane Ouattara, n'a pas donné satisfaction. Cette illusion a accru les tensions déjà présentes dans l'arène politique avec notamment l'opposition qui décriait, selon elle, les irrégularités du processus électoral et la caporalisation des institutions de la République. Cependant, le camp d'Alassane Ouattara et le Conseil constitutionnel défendaient leurs

¹² France 24. (2020, 7 août). Côte d'Ivoire : Ouattara justifie sa candidature à un 3e mandat par la mort de son dauphin Coulibaly. <https://www.france24.com/fr/20200807-côte-d-ivoire-ouattara-justifie-sa-candidature-à-un-3e-mandat-par-la-mort-de-son-dauphin>

¹³ Conseil Constitutionnel, Décision n° CI-2020-009 / CC / SG du 14 septembre 2020.

¹⁴ RFI (2020). Côte d'Ivoire : le Conseil constitutionnel valide la candidature d'Alassane Ouattara.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200914-côte-d-ivoire-le-conseil-constitutionnel-valide-la-candidature-d-alassane-ouattara>

décisions en s'appuyant, entre autres, sur l'article 183 de la constitution¹⁵ de 2016 qui stipule ceci : « *La législation en vigueur en Côte d'Ivoire reste applicable, sauf intervention de nouvelles lois, en tant qu'elle n'a rien de contraire à la présente Constitution.* » Mais c'est surtout une lecture juridique combinée des articles 55, 56 et 183 qui a été mobilisée pour considérer que l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution « remettait à zéro les compteurs » des mandats présidentiels. Cette atmosphère belliqueuse et délétère qui a été entretenue jusqu'aux élections, a donné lieu à de nombreux dommages politiques et sociaux.

3.2 Conséquences politiques et sociales

Cette discordance entre les acteurs politiques autour de la Constitution en 2020, a bouleversé le climat politique en exaspérant les tensions ambiantes de l'élection. Le taux de participation de 53,90% au scrutin annoncé par la CEI, révèle une faible participation électorale des populations. Cette donnée statistique moyenne donne de comprendre les conditions incommodes dans lesquelles le vote s'est tenu. En effet, dans un contexte électoral marqué par des dissensus politiques impétueux et un climat social trouble, la crainte d'aller voter avait tout son sens. Au titre des retombées néfastes engendrées par la controverse autour de la réforme constitutionnelle, il faut souligner la désobéissance civile lancée par les principaux leaders de l'opposition en l'occurrence feu le président Henri Konan Bédié. A ce propos, il déclarait ceci le 20 septembre 2020 : « *Face à la forfaiture, un seul mot d'ordre : la désobéissance civile. Nous*

¹⁵ Constitution de la République de Côte d'Ivoire du 8 novembre 2016, disponible sur le site officiel du gouvernement ou [Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire](#)

sommes ici... pour exprimer notre farouche opposition à cette violation de la Constitution. »¹⁶ Face à ce qui constituait pour eux, un viol constitutionnel et donc, une décision anticonstitutionnelle, certains membres de la société civile et des leaders de l'opposition ont également appelé à un boycott de l'élection.

Cela a donné lieu des manifestations dans plusieurs villes de la Côte d'Ivoire entre autres, à Divo, Yamoussoukro et Daoukro. De nombreux affrontements ont eu lieu entre manifestants et forces de l'ordre ou membres du parti RHDP¹⁷. Dans cette agitation généralisée, certaines figures de l'opposition furent assignées à résidence ou arrêtées dont Affi N'Guessan¹⁸. D'autres acteurs politiques ont été contraints à l'exil par crainte de se faire occire. Aussi dans le prolongement de la désobéissance civile, la violence s'est-elle accentuée en occasionnant des morts. Selon l'ONU et d'autres ONG, le bilan inhérent à ces affrontements s'évalue entre 85 et 100 morts¹⁹ et des centaines de blessés dans la période d'août à novembre 2020. Ces chiffres sinistres illustrent la bourrasque socio-politique générée par cette discorde entre le RHDP et les partis de l'opposition au sujet de l'interprétation de la loi électorale. Ces événements malheureux et chiffres sombres sont symptomatiques des

¹⁶ Henri Konan Bédié, discours prononcé au siège du PDCI, lors d'un rassemblement des principales forces de l'opposition ivoirienne, dont des partis et des mouvements de la société civile, AFP via VOA Afrique - 20 septembre 2020 via https://www.voafrique.com/a/pr%C3%A9sidentielle-en-c%C3%B4te-d-ivoire-b%C3%A9di%C3%A9-appelle-%C3%A0-la-d%C3%A9sob%C3%A9issance-civile-75590689.html?utm_source

¹⁷ RHDP, Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix

¹⁸ Affi N'Guessan, président intérimaire d'alors du Front Populaire Ivoirien (FPI)

¹⁹ Human Rights Watch, (2020, 2 décembre), Côte d'Ivoire : violences post-électorales et répression. HRW.

dommages importants de l'outrance des troubles politiques sur le tissu social.

4. La présidentielle d'octobre 2025 : entre incertitudes et risques déjà perceptibles

Après les élections présidentielles de 2020 ponctuées d'événements déplorables, celles d'octobre 2025 s'annoncent une nouvelle fois avec beaucoup d'incertitudes et de risques patents qui crispent l'atmosphère politique et sociale tout en générant l'émoi au sein de la population.

4.1. Acteurs politiques en recomposition

Cinq (5) ans après les dernières élections présidentielles de 2020, la classe politique ivoirienne a connu une mutation relative entre certains acteurs politiques de l'époque encore présents et d'autres qui ont disparu ou on fait leur entrée. Parmi eux, le président Bédié qui a assuré la présidence du PDCI-RDA²⁰ depuis la disparition du président Houphouët, a malheureusement tiré sa révérence le 1^{er} août 2023. Par contre, de nouvelles figures émergentes notamment Jean-Louis Billon, Tidjane Thiam, Vincent Toh Bi et Assalé Tiémoko sont apparues et essaient d'apporter une dynamique nouvelle à la politique ivoirienne. Quant au président Gbagbo et à l'ex-premier ministre Soro Guillaume qui avaient vu leurs potentielles candidatures en 2020 invalidées pour les incriminations dont ils faisaient l'objet, font encore face à un nouveau rejet. Toutefois, si Soro Guillaume est encore en exil ; ce n'est pas le cas pour Gbagbo qui a regagné la Côte

²⁰ PDCI-RDA, Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain

d'Ivoire et se bat pour sa participation à l'élection d'octobre prochain par le biais du nouveau parti qu'il a créé à savoir le PPA-CI²¹.

De son côté, le président sortant, Alassane Ouattara, est de nouveau plébiscité par les membres de son parti pour briguer un quatrième mandat. Après avoir entretenu le flou sur son engagement pendant quelques semaines, il a finalement cédé face à la requête de ses partisans en décidant de briguer un quatrième mandat présidentiel. Depuis lors, cette décision jugée anticonstitutionnelle par l'opposition et certains observateurs, crée la polémique et alimente le débat politique. L'ensemble de ces acteurs avec une disparité de profils et d'idéologies, donne une coloration particulière à cette nouvelle classe de postulants à la magistrature suprême du pays. Cette recomposition de la classe politique confère un caractère inédit aux élections présidentielles d'octobre 2025 et laisse planer une incertitude totale sur son déroulement et son issue.

4.2. Institutions électorales et confiance démocratique

Nonobstant les événements désastreux vécus par les ivoiriens à l'occasion des élections présidentielles, il semble que les politiques n'en ont tiré aucune leçon. Du moins, les intérêts effrénés de pouvoir desdits politiques continuent de gouverner la quiétude et le bien-être des populations. Pour preuve, les sujets à l'origine des divergences qui occasionnent les crises, refont surface à chaque échéance électorale et parfois, avec recrudescence. C'est le cas de la CEI dont la composition des membres et la nomination du

²¹ PPA-CI, Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire

président par le pouvoir exécutif sont encore contestées dans cette période préélectorale présidentielle. En clair, l'opposition ne manifeste aucune confiance en cet appareil électoral dont elle affirme que le premier responsable est militant du parti au pouvoir. A cet égard, Dano Djédjé (PPA-CI, 2025)²² est sans langue de bois : « *la CEI n'a rien d'indépendant. Elle est instrumentalisée pour servir les intérêts d'un régime... et qui a manifestement peur d'un homme : le Président Laurent Gbagbo.* » C'est d'ailleurs pour cette raison que l'opposition avait demandé des réformes des institutions en charge des élections dont la CEI et le Conseil constitutionnel afin que la représentation des membres des partis au sein de ces organes soit équitable. Une solution qui pourrait éviter de nombreux imbroglios et potentiellement, restaurer la confiance démocratique de l'opposition en ses institutions électorales. Cependant, cette requête demeure jusque-là, insatisfaite. Ainsi, face à l'absence de certains acteurs majeurs de l'opposition sur la liste électorale dont Tidjane Thiam, Laurent Gbagbo, Soro Guillaume et Blé Goudé, l'opposition dénonce une connivence malicieuse entre la CEI et le parti au pouvoir (le RHDP), pour évincer sans motif juridique légitime, leurs principaux adversaires.

Pour l'opposition, ce postulat prend tout son sens dans la mesure où la CEI refuse de faire une révision de la liste électorale qui est censée être faite chaque année et coutumièrement, avant les échéances lorsqu'il est question d'une année électorale. Et pourtant, au-delà de la radiation des acteurs politiques susmentionnés de la liste électorale,

²² Djédjé Dano S., (2025, 18 mars), *La CEI n'a rien d'indépendant...* Conférence de presse du PPA-CI à Abidjan, Afrique-sur7, https://www.afrique-sur7.fr/cote-divoire-le-ppa-ci-attaque-la-cei?utm_

l'opposition soutient que cette liste est truffée d'irrégularités dont une absence de filiation et des doublons massifs. C'est ce que dénonce Appolos Dan Thé (FPI, 2025)²³ en ces termes : « Environ 70 % des 6,2 millions d'électeurs inscrits sur la liste provisoire... présentent des informations incomplètes (filiations non renseignées...), Une liste électorale opaque ne peut garantir des élections transparentes. » Elle nécessite, donc, un audit intégral pour une mise à jour et une désinfection parcimonieuse avant la tenue des élections. En somme, l'opposition remet en cause l'indépendance et la crédibilité de la CEI du fait des manquements observés dans son exercice. Elle estime, de ce point de vue, qu'il n'est pas possible d'organiser et garantir des élections libres et transparentes car cela est consubstantiel à une CEI réformée et à des préjudices réparés. D'une part, les accusations de manipulation des institutions et de tentative de fraude électorale faites par l'opposition au parti au pouvoir et d'autre part ; les reproches d'essai dilatoire du processus électoral adressés par le camp au pouvoir à l'opposition, constituent le talon d'Achille de cette période préélectorale électrisée et électrisante. Et ce contexte mélancolique augure un dénouement totalement imprévisible.

4.3. Scénarios prospectifs : vers une crise, une transition ou une alternance politique ?

²³ Dan Thé, A., (2025, 29 mars). 70 % des électeurs inscrits ne respectent pas l'article 7 du Code électoral, conférence de presse du FPI, https://www.koaci.com/index.php/article/2025/04/01/cote-divoire/politique/cote-divoire-presidentielle-2025-le-fpi-denonce-des-anomalies-delecteurs-sur-la-liste-electorale_185664.html?utm_

La conjoncture politique qui prévaut, en ce moment, laisse transparaître trois (3) scénarios envisageables dans cette année électorale.

4.3.1 Scénario 1 : vers une crise ?

L'hypothèse de crise que nous évoquons est relative à la tension, actuellement perceptible dans la sphère politique. Elle s'explique notamment par l'exclusion des principaux leaders de l'opposition de la liste électorale, toute chose qui les empêche d'être candidats aux prochaines élections. L'opposition s'insurge contre cet évincement du processus électoral qu'elle juge arbitraire et illégitime. Pendant qu'elle revendique que les préjudices causés soient restaurés, le parti au pouvoir ne semble pas disposé à capituler. En outre, le souhait du président Alassane Ouattara de briguer un quatrième mandat estimé anticonstitutionnel et vivement protesté par l'opposition et certaines entités de la société civile, suscite des débats houleux. Cette volonté, couplée à l'impasse de la radiation des leaders de l'opposition de la liste électorale, pourrait exacerber des frustrations déjà patentées et s'ériger en des troubles politiques et sociaux. L'histoire récente de la Côte d'Ivoire donne de présumer que les vestiges de ses pages noires, notamment en 2010-2011 et en 2020, continuent de survivre et hantent le présent. Il y a donc matière à redouter une possible crise si des échanges fructueux n'interviennent pas entre les protagonistes pour s'accorder sur des décisions réciproquement profitables. Dans l'éventualité d'une crise entraînant, entre autres, le retrait du régime actuel du pouvoir et donc le report des élections ; un conseil de transition pourrait être mis en place

pour assurer l'intérim du gouvernement en attendant l'élection du futur président de la République.

4.3.2 Scénario 2 : vers une transition ?

L'éventuelle effectivité du scénario 1 pourrait donner naissance au scénario 2. En effet, une situation de crise socio-politique ou militaro-politique avérée pourrait occasionner par la suite, une transition. Cette transition ne serait assurément pas celle définie par Schmitter et O'Donnell (1986), qui implique un changement de régime politique puisque cette question ne s'inscrit pas dans l'agenda politique actuel. Mais elle serait une transition de type conflictuel en raison des probables violences faisant suite à des dissensions implacables ou d'une potentielle guerre dont l'issue demeure incertaine. En revanche, cette transition pourrait également avoir un caractère mélioratif et bienveillant. Dans ce sens, elle serait une transition négociée. De ce point de vue, un consensus politique entre anciens et nouveaux acteurs politiques serait établi pour organiser pacifiquement le changement par le biais, en l'occurrence, d'un dialogue national inclusif. Parallèlement, cette éventuelle transition négociée pourrait engendrer un changement d'acteurs au pouvoir et des réformes institutionnelles mêlant la CEI, le Conseil constitutionnel, la justice et les libertés publiques. Des échanges liminaires intervenus, il y a quelques semaines, entre le parti au pouvoir et certains partis de la coalition de l'opposition, donnent des raisons d'escompter cette probabilité si ce dialogue se poursuit favorablement.

4.3.3 Scénario 3 : vers une alternance ?

L'alternance politique est un indicateur majeur de la consolidation démocratique. De ce fait, elle constitue, assurément, le scénario le plus approprié pour le peuple ivoirien en octobre prochain, si son application est accompagnée d'une volonté commune réelle des acteurs politiques de donner libre cours à la démocratie. Cela traduirait l'acquisition d'une maturité démocratique pour la classe politique ivoirienne. Sur ce terrain, la réussite de ce pari implique notamment l'acceptation des résultats par les perdants, le respect des règles constitutionnelles afin qu'il témoigne d'un fonctionnement démocratique normalisé. L'adoption des règles régissant ce jeu démocratique par toutes les parties prenantes est une condition sine qua non pour leur participation à la compétition électorale. Cela vise à éviter d'éventuels troubles ou désagréments au moment de l'issue du challenge électoral. Médard (1996) résume bien cette idée en soutenant que l'alternance politique désigne le passage du pouvoir exécutif d'un parti ou d'une coalition à un autre, à travers des élections libres, transparentes et acceptées par tous. Toutefois, les événements politiques inhérents à l'alternance en Côte d'Ivoire ne permettent pas d'affirmer indubitablement que l'application de ce modèle politique en octobre 2025 rassurerait les ivoiriens en dépit de tous les engagements possibles.

Pour preuve, les tentatives d'alternance en 2000, 2010 et 2020 n'ont pas donné les résultats escomptés. Pis, elles ont engendré d'horribles violences. Sauf une volonté sincère et manifeste de l'ensemble des acteurs politiques peut réussir à annihiler cette crainte de la pensée collective des ivoiriens. Sur ce sentier, il faudrait remettre le peuple au centre des intérêts en lui concédant véritablement le

pouvoir de choisir le candidat qu'il souhaite. A cet égard, Iris (2020)²⁴ fait bien de souligner que pour rouvrir l'espace de la représentation démocratique, il faut redonner le sentiment aux citoyens ivoiriens que leur voix porte, que leur choix compte. Une alternance politique pacifique à l'occasion de la présidentielle d'octobre 2025 serait une consolation méritée pour le peuple ivoirien qui n'a que trop souffert des mornes fractures politiques redondantes.

In fine, peu importe le scénario que l'on observera, ce qui est capital et qui fonde notamment cette étude, c'est l'évitement de troubles politiques excessifs qui pourraient fracturer, à nouveau, le tissu social encore convalescent. La préservation de l'harmonie sociale et l'entretien de la quiétude du peuple doivent prévaloir sur les intérêts politiques excentriques.

5. Plaidoyer pour des élections présidentielles apaisées et inclusives en octobre 2025

Il importe de rappeler que l'objet de notre étude est de soumettre des recommandations aux politiques ivoiriens à l'effet de mettre fin à la dynamique des élections présidentielles assorties de crise en Côte d'Ivoire notamment celle d'octobre 2025. Ainsi, les populations seraient débarrassées de l'effroi des élections présidentielles qui les hante. Par ricochet, notre étude convie les acteurs politiques ivoiriens à l'adoption de comportements citoyens qui ne compromettent nullement l'intérêt général du pays. Car, au regard des événements qui

²⁴ IRIS, Institut de Relations Internationales et Stratégiques

font l'actualité politique depuis le début de cette année électorale, il y a lieu de redouter une nouvelle période électorale trouble, au dam des ivoiriens. Pour tourner ces pages sombres de la Côte d'Ivoire, il faudrait que des sacrifices soient faits par l'ensemble des politiques et qu'ils reviennent aux fondamentaux. Si prendre soin du peuple est la priorité de chacun d'entre eux, alors, celui-ci devrait être mis au centre des attentions. Cela implique une volonté sérieuse de ne poser aucun acte ni tenir des discours qui pourraient aggraver des plaies ouvertes ou embraser les faisceaux des clivages. Dans un pays où les élections présidentielles ne sont plus perçues, par ses citoyens, comme un moment d'expression démocratique de sa voix mais comme une période où les risques de crise sont fortement élevés, la fibre chauvine peut s'altérer. Le comportement trivial des politiques contraste avec leur houphouëtisme qu'ils revendiquent quasiment tous.

Pourtant, l'école d'Houphouët recommande qu'en cas de litige, les antagonistes discutent en vue de trouver des solutions à ce qui les oppose. Ce modus operandi a permis à Houphouët-Boigny d'inculquer aux ivoiriens, la paix comme une culture, une vertu indispensable sur les chantiers du développement. Fort malheureusement, cette option n'est pas véritablement exploitée dans les rapports des politiques d'après lui. Pour les parties en conflit, il est indispensable de trouver un cadre d'échanges sincères et inclusif pour aborder les sujets qui divisent. Dans ce sens, des décisions importantes telles que la libération des prisonniers politiques, la permission accordée aux exilés politiques de faire leur retour en Côte d'Ivoire pourraient être des points de départ favorables au dialogue national. En outre, un

décret pour amnistier les politiques faisant l'objet d'une condamnation nationale serait un acte décisif, susceptible d'édulcorer les animosités inter politiques. Parallèlement, la question épineuse de la réinscription des principaux leaders de l'opposition sur la liste électorale serait logiquement résolue. Dans cet élan, l'autre question principale qui fâche, à savoir la réforme des institutions électorales doit être abordée.

Dans l'optique de faciliter l'acceptation des règles constitutionnelles et en conséquence, des résultats des élections, l'approbation de la reformation de ces institutions est impérieuse. Aussi le choix de l'alternance par les anciens acteurs politiques en cette année électorale, serait-il un message fort envoyé à l'ensemble des ivoiriens pour témoigner de leur engagement à corriger de nombreuses erreurs du passé. Si les anciens acteurs dont les présidents Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara ne constituent pas forcément la clef de voûte des différends politiques ivoiriens ; il serait tout de même préférable qu'ils passent le relais à de nouvelles figures. L'entrée sur scène de nouveaux acteurs pourrait entraîner une mutation des pensées et dépassionner certains débats politiques actuels trop adossés aux obédiences Gbagbo et Ouattara.

Conclusion

A la lumière de ce qui précède, il convient de retenir que notre analyse de ce sujet nous a permis d'explorer les motifs des crises militaro-politiques ivoiriennes à l'occasion des élections présidentielles. Ces causes diverses qui refont surface à chaque période électorale, tel un artefact,

demeurent une nouvelle fois observables dans l'arène politique. Par leur biais, nous avons dépeint le climat politique qui prévaut actuellement afin de faire des propositions aux acteurs concernés. De ce fait, nos hypothèses de recherche sont confirmées. L'analyse du contexte politique actuel, en prélude aux échéances électorales d'octobre, est de nature à susciter des soubresauts au sein de la population qui craint certainement un nouveau revirement légal. Face à cette lecture maussade, il nous a paru nécessaire de soumettre un plaidoyer à l'ensemble des acteurs politiques ivoiriens. Il s'agit de les inciter à une attitude citoyenne dont la cohésion sociale est au cœur des actions et discours politiques. Dans cet élan, l'usage d'un dialogue transparent et inclusif comme arme de règlement des conflits, contribuera, assurément, à la préservation de la paix et de la quiétude des ivoiriens. Notre étude aurait probablement été plus consistante si elle était fondée sur une étude de terrain. Cependant, elle pourrait aider à la compréhension de nombreux événements d'ordre politique en Côte d'Ivoire ou dans d'autres pays qui vivent des réalités similaires. D'un point de vue scientifique, elle pourrait contribuer à enrichir des recherches futures en apportant des éléments nouveaux dans le champ de la communication politique inhérente à la Côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

BAYART Jean-François, 1989. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard.

BOA Thiemélé Ramsès, 2009. « Ivoirité, Identité culturelle et intégration africaine : logique de dédramatisation d'un

concept », *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest* n° 3 - pp. 75-83, Université de Cocody-Abidjan

BOA Thiemélé Ramsès, 2003. *L'ivoirité entre culture et politique*, Paris : L' Harmattan.

COLLIER Paul, 2009. *Wars, Guns, and Votes: Democracy in Dangerous Places*. New-york/ London : Harper collins.

CONSTITUTION de la République de Côte d'Ivoire du 8 novembre 2016, disponible sur le site officiel du gouvernement ou Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire

DAN THE Appolos, 29 mars 2025. *70 % des électeurs inscrits ne respectent pas l'article 7 du Code électoral*, conférence de presse du FPI, https://www.koaci.com/index.php/article/2025/04/01/cote-divoire/politique/cote-divoire-presidentielle-2025-le-fpi-denonce-des-anomalies-delecteurs-sur-la-liste-electorale_185664.html?utm_

DJEDJE Dano, 18 mars 2025. *La CEI n'a rien d'indépendant...* Conférence de presse du PPA-CI à Abidjan, *Afrique-sur7*, https://www.afrique-sur7.fr/cote-divoire-le-ppa-ci-attaque-la-cei?utm_

DOZON Jean-Pierre, 2000. « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme. » In *Politique Africaine*, n°78, pp. 45-62.

FRANCE 24, 7 août 2020. Côte d'Ivoire : Ouattara justifie sa candidature à un 3e mandat par la mort de son dauphin Coulibaly. <https://www.france24.com/fr/20200807-cote-d-ivoire-ouattara-justifie-sa-candidature-a-un-3e-mandat-par-la-mort-de-son-dauphin>

HUMAN RIGHTS WATCH, 2 décembre 2020. *Côte d'Ivoire : violences post-électorales et répression*. HRW.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 26 août 2020. « Côte d'Ivoire : éviter une nouvelle crise électorale », (Rapport Afrique n°295). Bruxelles : ICG.

IRIS, 2020. *Côte d'Ivoire : vers une alternance politique ?*
Paris : IRIS.
<https://www.iris-france.org/145133-cote-divoire-vers-une-alternance-politique/>

KONAN BEDIE Henri, 1995. *Le progrès pour tous, le bonheur pour chacun. Oui nous le pouvons*, discours-programme 1995, Abidjan

KONAN BEDIE Henri, 1999. *Les chemins de ma vie*, Paris : Plon.

LE MONDE, 7 août 2020. « Le président Alassane Ouattara officiellement candidat à un troisième mandat. »
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/08/07/cote-d-ivoire-le-president-allassane-ouattara-officiellement-candidat-a-un-troisieme-mandat_6048334_3212.html

LIPSET Seymour et ROKKAN Stein, 1967. *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New-york : free press

MEDARD Jean-François, 1996. *États, légitimités et conflits en Afrique*. In Jean-François Médard (Ed.), « État et politique en Afrique noire » (pp. 45-76). Paris : Karthala.

NIAVA Paul, 1974. « De la griotique à l'ivoirité » in *Fraternité* Matin du 21 novembre 1974.

O'DONNELL Guillermo & SCHMITTER Phillippe, 1986. *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

RFI, 2020. « Côte d'Ivoire : le Conseil constitutionnel valide la candidature d'Alassane Ouattara. »

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200914-côte-d-ivoire-le-conseil-constitutionnel-valide-la-candidature-d-lassane-ouattara>

WEBER Max, 1922. *Économie et société*. Traduction française (1971), Paris : Plon.